

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANOVA

Code ISIN : FR0010184523

FCP géré par SULLY PATRIMOINE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 3%, sur la durée de placement recommandée.

Pour parvenir à son objectif de gestion, l'équipe de gestion expose le portefeuille du fonds ANOVA notamment en actions ou obligations internationales au travers des fonds indiciels cotés ou des OPC pouvant être exposé à plusieurs classes d'actifs.

Cette gestion diversifiée et flexible recherche une volatilité inférieure à celle des indices actions, elle est susceptible de présenter un risque en capital.

La politique de gestion du fonds est discrétionnaire tant sur le niveau d'exposition global que sur la répartition géographique ou sectorielle.

La stratégie de gestion repose sur un processus de gestion organisé en quatre étapes :

- **Analyse de l'environnement macroéconomique et détermination de l'allocation d'actif**
- **Répartition de l'actif entre les différentes zones géographiques :**
- **Sélection des fonds selon des critères quantitatifs et qualitatifs**
- **Constitution du portefeuille et recherche de la pondération optimum afin de réduire la volatilité (amplitude de variation d'un titre ou d'un fonds sur une période donnée)**

Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes via des OPCVM et FIA. Il peut détenir des parts d'ETF (trackers) avec ou sans effet de levier:

- **De 10% à 90% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :**
 - de 0% à 35% aux marchés des actions de petites capitalisations (<150 millions €). et de moyennes capitalisations (< 1Md €).
- **De 10% à 90% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes notations ou non notés dont :**
 - de 0% à 35% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

En règle générale, les émetteurs retenus à travers les investissements dans les OPC sélectionnés sont principalement "Investment Grade" ou notation jugée équivalente par la société de gestion et bénéficient majoritairement d'une notation au moins égale à A3 pour le court terme ou jugée équivalente par la société de gestion ou BBB- pour le long terme selon l'analyse de la société de gestion. Toutefois, le fonds pourra être exposé à des titres de taux d'émetteurs non notés.

Pour la sélection et le suivi des OPC exposés à des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

- **La part de l'actif exposée aux titres des pays émergents (actions et taux) via les OPCVM et les FIA n'excède pas 35% maximum de l'actif net.**
- **De 0% à 60% au risque de change sur des devises hors euro.**

L'OPCVM peut être investi :

- Au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIVG de droit français, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
- Il peut également intervenir sur des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables: Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie «5» de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie « 5 » en raison de son exposition équilibrée aux marchés d'actions qui peut entraîner des fluctuations importantes de la valeur liquidative et une volatilité élevée donc un profil de risque et de rendement important.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque supérieur de défaillance, et peuvent varier plus fortement.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

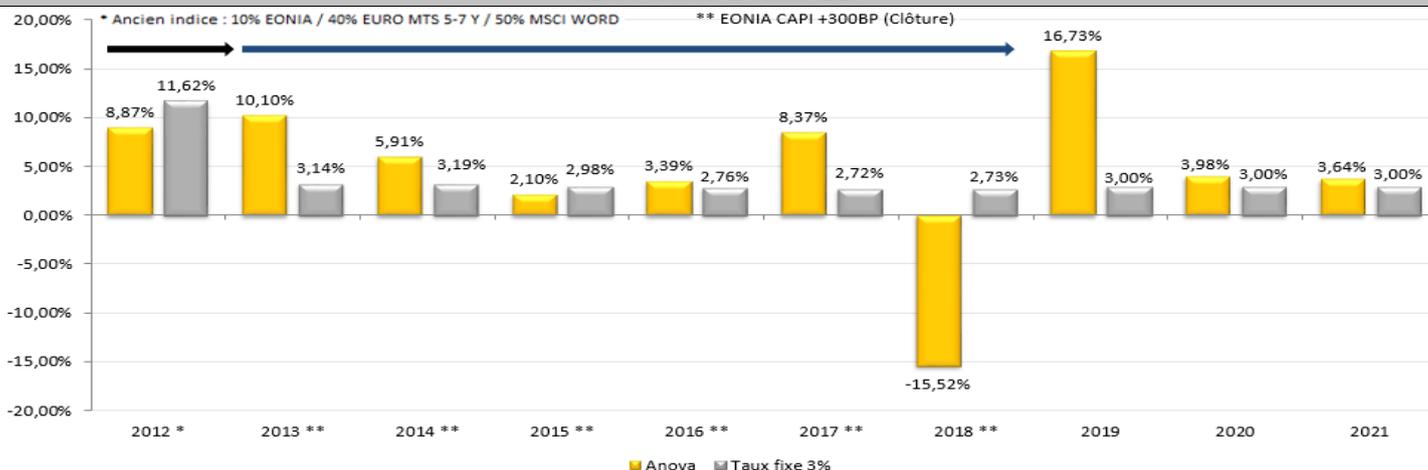
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

| FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT | |
|---|--|
| FRAIS D'ENTREE | 2% maximum |
| FRAIS DE SORTIE | 0% |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE | |
| FRAIS COURANTS (*) | 3,59% TTC |
| FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES | |
| Commission de performance | 15% TTC de la surperformance de l'OPCVM au-delà de 3% l'an linéarisé 0,11% TTC au titre de l'exercice clos le 31/12/2021. A compter du 01/01/2022, une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans. |

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.sully-patrimoine-gestion.com Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 29/04/2005

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Reprise de la gestion en 2009 par HERMITAGE Gestion Privée. Les données antérieures ne sont pas disponibles. A compter du 15/10/2014 : changement de stratégie et de profil de risque : Les performances antérieures ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. Reprise de la gestion en 2015 par CAZENOVE et Associés. Reprise de la gestion en 2021 par SULLY PATRIMOINE GESTION

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SULLY PATRIMOINE GESTION – 73 boulevard Haussmann - 75008 PARIS.

Tél. : 01 58 05 45 67

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL:

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'Impôt sur les Sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.sully-patrimoine-gestion.com

La responsabilité de SULLY PATRIMOINE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SULLY PATRIMOINE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/02/2022.